

Newsletter #2 – 1^{er} février 2013

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

ARRIVEE DE LA V2.1 DU SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT LE 11 FEVRIER

La prochaine version du SNE sera mise en production le 13 février prochain. Parmi les nombreuses améliorations apportées, nous pouvons citer les suivantes :

- L'identification exhaustive du dernier guichet ayant mis à jour la demande,
- L'impossibilité de saisir un montant négatif au niveau du champ « montant du loyer »,
- La fiabilisation de la base consultation,
- La suppression de la limite à 5000 lignes d'un fichier d'extraction,
- L'optimisation de la fonctionnalité de rapatriement en masse,
- La mise en place d'un filtre de contrôle au niveau de la zone commentaire,
- La récupération des caractéristiques du logement au moment de la radiation pour attribution via le n° RPLS,
- La suppression du contrôle sur la date de radiation antérieure à celle du renouvellement.

LA NOUVELLE VERSION DU CERFA EN COURS DE FINALISATION

La concertation sur la nouvelle version du formulaire touche à sa fin.

Cette **mise à jour n'est pas liée à une évolution du système** national d'enregistrement. De ce fait, l'ancien formulaire pourra toujours être saisi dans la V2 du SNE bien que celui-ci soit également compatible avec la nouvelle version. En effet, il n'y a pas de **nécessité de passer à la V2 du formulaire pour un guichet, lorsque celui-ci passe à la V2 du système**. Le nouveau formulaire pourra donc être introduit progressivement (à l'épuisement du stock d'imprimés par exemple).

ENREGISTREMENT DES RADIATIONS POUR ATTRIBUTION

Entre 2011 et 2012, l'écart entre le nombre d'attributions déclarées par les organismes de logement social dans le répertoire de parc locatif social et le nombre de radiations pour attributions déclarées dans le Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logement social atteignait **38% en moyenne au niveau national**. Cet écart varie cependant fortement d'un département à l'autre allant de -98% à -7%. Aucun élément technique lié au système ne saurait donc expliquer les variations observées. Fort de ce constat, un chantier a été mis en place au niveau national, ayant pour objectif la baisse significative de ce déficit de radiation d'ici à juin 2013. Ce chantier associera l'ensemble des acteurs de l'enregistrement de la demande : les services de l'Etat, les gestionnaires départementaux et les services enregistreurs, en particulier les organismes de logement social.

RENOUVELLEMENT DES CERTIFICATS DES SERVICES ENREGISTREURS

Les **certificats des services enregistreurs ont une durée de vie limitée**. Ils doivent donc être **renouvelés** régulièrement selon une fréquence biannuelle.

Peu de temps avant l'expiration, un **message apparaît au niveau de la page d'accueil du SNE**, visible par le service enregistreur concerné et le gestionnaire territorial. Ceux-ci sont également destinataires d'un mél de notification. Le service enregistreur doit **se rapprocher de son fournisseur** de certificat et procéder au **renouvellement pour éviter les rejets de flux de données par le SNE**. Le nouveau certificat doit ensuite être transmis au gestionnaire pour remplacement.